



Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du mercredi 30 mars 2016

Monsieur le Directeur académique,

Nous avons pris l'habitude de vous faire partager les remontées de terrain de nos collègues, quitte à être répétitifs mais n'est-ce pas l'art de la pédagogie ?

Les permutations informatisées sont passées laissant encore de très nombreuses situations personnelles complexes. La phase des demandes d'INEAT/EXEAT arrive à sa fin permettant encore un peu d'espoir.... La mobilité professionnelle est bien en panne. Nous vous demandons à nouveau d'être attentif à ces situations. Nous vous demandons aussi de permettre des possibilités de détachement. Nous vous demandons votre bienveillance sur les demandes de temps partiels dont les 80%. Cette dernière quotité a fait preuve de ses bienfaits cette année permettant aux collègues d'associer plus aisément VIE PERSO / VIE PRO et cela, aussi, pour le mieux du service.

La carte scolaire est à l'ordre du jour de cette CAPD. Il est difficile d'être cheville ouvrière du service public d'Éducation dans la Nièvre et de craindre constamment une épée de Damoclès ou plutôt une mesure de carte scolaire. L'an dernier - 20 postes pour l'académie de Dijon, la Nièvre devait en rendre 12 ! L'an dernier l'académie rend 5 REP et la Nièvre à elle seule en rend 4, ce qui représente 40 % des RRS nivernais disparus ! Et cerise sur le gâteau cette année, nous obtenons 15 créations de postes pour l'académie et la Nièvre doit en rendre 8.5 ! Si ce n'est pas stigmatiser les enseignants de la Nièvre ? Le SE Unsa propose de réaliser une convention à l'instar de celle visant les écoles « Faire vivre l'École de la Nièvre 2016-2018 » tournée vers les personnels de l'Éducation nationale : « Travailler sereinement dans une école de la Nièvre 2016-2018 ».

Nous vous ferons bientôt une proposition de texte où nous parlerons des enseignants bien sûr mais aussi des AVS, EVS, AESH et aussi des ATSEM.

Autre point à l'ordre du jour « formation des psychologues scolaires » ; mais que sont devenues les autres formations de l'ASH ? Faut-il croire en leurs disparitions définitives ? D'autres départements ne permettent-ils pas des départs en ASH ?

Nous souhaiterions également attirer votre attention sur la situation de nos collègues stagiaires. Si nous sommes conscients que l'année de stagiaire puisse « naturellement » générer du stress, nous ne pouvons tolérer la croissance de celui-ci. Nombreux de nos jeunes collègues pense qu'ils ne seront pas titularisés. Nous nous évertuons à dire à nos collègues débutants, qu'ils ont choisi un beau métier où ils pourront s'épanouir et trouver satisfaction... Beaucoup d'entre eux souhaitaient ardemment exercer ce métier... Or la charge de travail attendue, entre le master, la gestion de la classe à mi-temps et les nombreux dossiers et devoirs à rendre rendent cette année de stage très éprouvante. Nous pensons, une nouvelle fois, que la bienveillance ne devrait pas s'arrêter aux élèves mais aussi s'étendre à leurs enseignants.

Nous aurons l'occasion d'approfondir de nombreux autres sujets lors de nos questions diverses. Nous concluons cette déclaration comme la précédente : « Nous souhaitons un dialogue social prolifique et serein lors de nos travaux. Donnez, monsieur le directeur académique, aux enseignants de ce département des signes positifs pour construire ensemble l'École de demain ».

Les commissaires paritaires du SE-Unsa de la Nièvre :

Elisabeth SAUGE, Céline COGNET, Patricia SIMEON, Cécile LANOUE, Marilyne GAYTE et Eric GUYOT.